

Règlement intérieur

Les Sangliers - Les Marcassins

Article 1 : généralités

L'Échiquier du Pays de Liffré organise deux tournois au cours de la saison sportive 2014 - 2015. Ces tournois sont ouverts aux licenciés de l'Échiquier du Pays Liffré.

Les 2 tournois se déroulent à l'Espace intergénération, 7 rue des Écoles, 35340 Liffré.

Le tournoi *Les Sangliers* (homologué FFE n°31679) est ouvert à tous les licenciés A.

Le tournoi *Les Marcassins* (homologué FFE n°31680) est réservé aux licenciés B et aux licenciés A dont le Elo lent est inférieur ou égal à 1200 sauf dérogation.

Article 2 : règles et appariements

Les règles du jeu sont celles actuellement en vigueur à la FIDE.

Pour ces deux tournois, les appariements se font au Système Suisse intégral.

Les appariements se font sur place juste avant le lancement de la ronde avec les joueurs présents en tenant compte de leur Elo lors de leur inscription dans le tournoi (pas de mise à jour des Elos durant toute la durée des tournois).

Une fois les appariements affichés, les retardataires ne pourront plus être appariés.

La notation est obligatoire pour le tournoi Sangliers et fortement conseillée pour le tournoi Marcassins.

Article 3 : cadence

- Les Sangliers : 6 rondes de 50 min + 10 s/coup
- Les Marcassins : 12 rondes de 25 min + 5 s/coup (2 rondes par demi- journée)

Article 4 : calendrier

	Sangliers	Marcassins
samedi 18 octobre 2014	ronde 1 (10 h)	rondes 1 et 2 (10h et 11h)
samedi 20 décembre 2014	ronde 2 (10 h)	rondes 3 et 4 (10h et 11h)
samedi 31 janvier 2015	ronde 3 (10 h)	rondes 5 et 6 (10h et 11h)
samedi 11 avril 2015	ronde 4 (10 h)	rondes 7 et 8 (10h et 11h)
samedi 6 juin 2015	ronde 5 (10 h) ronde 6 (14 h)	rondes 9 et 10 (10h et 11h) rondes 11 et 12 (14h et 15h)

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la dernière ronde de chaque tournoi vers 16h30.

Article 5 : inscription

L'inscription est gratuite.

La participation à toutes les rondes n'est pas obligatoire. On peut s'inscrire en cours de tournoi.

Il n'est pas possible de changer de tournoi en cours de saison.

Article 6 : résultats

Les résultats seront affichés sur le site web de l'Échiquier du Pays de Liffré sous 48h maximum.

Article 7 : départages

Les départages adoptés sont : le buchholz, le cumulatif et la performance.

Article 8 : arbitrage

Arbitre principal : Anne RUHLMANN AF3

Arbitres adjoints : Jean-Pierre VASSAUX AF4, Dominique RUHLMANN AF3

Article 9 : sanctions

L'arbitre peut sanctionner un joueur qui ne se comporte pas bien par un avertissement ou l'exclusion de la ronde en cours ou l'exclusion définitive du tournoi.

Un joueur apparié qui ne se présente pas reçoit un avertissement.

Au bout de 2 avertissements, un joueur est exclu définitivement du tournoi.

Un joueur sanctionné peut faire appel de la sanction auprès du Bureau de l'association.

La demande devra être envoyée par mail à Éric Boisyvon eric.boisyvon@echecs35.fr. Aucun membre du Bureau ne pourra statuer sur une affaire où il est impliqué.

Article 10 : respect du règlement

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Fait à Liffré, le 26 septembre 2014

L'Arbitre Principal

Anne Ruhlmann

L'Organisateur

Éric Boisyvon